Communiqué de presse

Le CCE EDF SA s'oppose à la suppression des tarifs règlementés

Le Comité Central d'Entreprise EDF SA (CCE EDF SA) déplore l'avis du rapporteur public du Conseil d'Etat, rendu le 4 mai 2018, plaidant pour la suppression totale des tarifs règlementés de vente de l'électricité en France.

Les élus du CCE EDF SA, représentant les fédérations FNME-CGT, CFE-CGC Energies, FCE-CFDT et FO Energie et Mines considèrent que le tarif règlementé de vente (« Tarif Bleu »), construit à partir des coûts, constitue une garantie, pour l'ensemble des usagers, de payer le juste prix pour leur énergie.

La disparition du tarif règlementé soumettrait totalement les prix de l'électricité aux lois du marché, pouvant générer des hausses de prix opportunistes et injustifiées, au gré des intérêts des actionnaires des différents fournisseurs.

Le CCE EDF SA s'est régulièrement exprimé sur les errements consécutifs à la libéralisation du secteur de l'électricité : fragilisation de l'outil de production et de la sécurité d'approvisionnement, ainsi que de nombreuses suppressions d'emploi. Si la suppression des tarifs règlementés était entérinée par le Conseil d'Etat, l'ensemble des usagers serait directement concerné.

En lien avec les CCE d'Engie, Enedis, GRDF et le Comité d'établissement de la direction Commerce d'EDF, une campagne d'information a été engagée fin avril sur les enjeux du service public de l'électricité et du gaz. Ci-dessous, le site internet ainsi qu'une pétition qui a déjà recueilli plus de 20 000 signatures.

Le CCE EDF SA appelle les salariés du secteur de l'énergie, les usagers, ainsi que les élus de la Nation à se saisir de cette campagne pour s'opposer à cette nouvelle attaque du service public.

http://oui-au-servicepublic-gazelectricite.fr

Contact presse

Secrétaire du CCE EDF SA Jean-Luc Magnaval 06 68 29 54 80 jean-luc.magnaval@edf.fr

